

Aménagement forestier

Forêt Domaniale RTM du SAINT-EYNARD

Département : 38 Isère

2011 - 2030

Surface cadastrale : 395,40 05 ha
Surface retenue pour la gestion : 395,40 ha

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code Forestier.

Altitudes extrêmes : 500 m – 1738 m

Révision d'aménagement

Directive Régionale d'Aménagement (DRA) Rhône -Alpes

Document ONE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires

Département : ISÈRE (38)

Forêt Domaniale RTM du SAINT-EYNARD

Contenance cadastrale : 395,40 ha

Surface de gestion : 395,40 ha

révision d'aménagement forestier

2011 - 2030

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale RTM du SAINT-EYNARD
pour la période 2011 - 2030

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 20 juin 1991, réglant l'aménagement de la forêt domaniale RTM du SAINT-EYNARD (38), pour la période 1991- 2010 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T É -

Article 1 : La forêt domaniale RTM du SAINT-EYNARD (Isère), d'une contenance de 395,40 ha, est affectée prioritairement à la fonction de protection physique et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

La forêt est concernée par les plans de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain des communes de : Corenc, Meylan, Biviers, Saint-Ismier, Saint-Nazaire les Eymes.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 275,06 ha, actuellement composée de hêtre (45 %), chêne pubescent (20 %), pins sylvestre et noir (10 %), feuillus divers (20 %) et de sapin pectiné (5 %). Le reste, soit 120,34 ha, est constitué de zones rocheuses, falaises et d'éboulis.

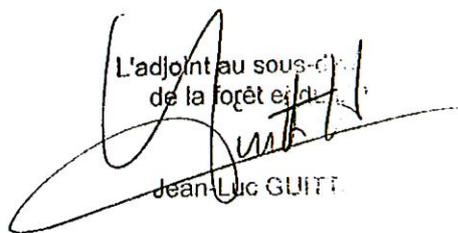
L'intégralité des peuplements ne fera l'objet d'aucune production ligneuse et les essences en place seront maintenues dans leur diversité.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2011-2030) :

- La forêt sera divisée en deux groupes :
 - Un groupe dédié à la protection contre les risques naturels, d'une contenance de 235,67 ha, qui fera l'objet de travaux de renouvellement partiel des peuplements afin d'assurer la pérennité du couvert boisé ;
 - Un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 159,73 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle.
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le Directeur général de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le, **19 DEC. 2012**
Pour le Ministre et par délégation,

L'adjoint au sous-secrétaire
de la forêt et de la faune

Jean-Luc GUITT

SOMMAIRE

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN	9
1.1 – Présentation générale de l'aménagement	9
1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement	9
1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions	9
1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.	11
1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers	13
1.2.1 – Description du milieu naturel	13
A – Topographie et hydrographie	13
B – Conditions stationnelles	16
1.2.2 – Description des peuplements forestiers	18
A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt	18
B – Etat du renouvellement	19
C – Inventaires réalisés	19
1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt	20
1.3.1 – Production ligneuse	20
A – Volumes de bois produits	20
B – Desserte forestière	20
1.3.2 – Fonction écologique	21
1.3.3 – Fonction sociale	23
A – Accueil et paysage	23
B – Ressource en eau potable	25
1.3.4 – Protection contre les risques naturels	26
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS	33
2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion	33
2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité	34
2.2.1 - Traitements retenus	34
2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité	34
2.3 - Effort de régénération	34
2.4 - Classement des unités de gestion	34
2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques	34
A – Constitution des groupes d'aménagement	34
B – Constitution de divisions (cas des réserves biologiques, réserves naturelles, secteurs d'intérêt écologique particulier, divisions RTM).	35
2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires	35
2.5 – PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2011- 2030 (20 ans).....	36
2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS	36
2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE	36
A – Documents de référence à appliquer	36
B – Coupes	36
C – Desserte	36
D – Travaux sylvicoles	37
2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE	37
A – Biodiversité courante	37
B – Biodiversité remarquable	37
C – Réserves biologiques et réserves naturelles (néant)	37
D – Documents techniques de référence	37
2.5.4 – Programme d'actions FONCTION SOCIALE DE LA FORET	38
A – Accueil et paysage	38
B – Ressource en eau potable	38
C – Chasse – Pêche	38
D – Pastoralisme : sans objet	38

2.5.5 –Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	39
A – Actions relevant de la sylviculture (néant)	39
B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)	39
C – Documents techniques de référence	40
2.5.6 –Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET	40
A – Incendies de forêts	40
B – Déséquilibre sylvo-cynégétique	41
2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES	41
A – Certification PEFC	41
2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000	41
2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier	42
TITRE 3 - RECAPITULATIFS INDICATEURS DE SUIVI.....	43
3.1 – Récapitulatifs.....	43
A – Volumes de bois à récolter : néant	43
B – Estimation de la recette bois : néant	43
C – Recettes – Dépenses – Récapitulatif global annuel	44
 ANNEXES	
 CARTES	

RESUME DE L'AMENAGEMENT

Le contexte

La forêt domaniale RTM du St Eynard s'étend au pied des falaises tithoniques de la Chartreuse, en bordure sud-occidentale de la vallée glacière du Grésivaudan et au nord-est immédiat de la ville de Grenoble.

Elle est constituée de la juxtaposition de bassins de réception torrentielle étroits, à l'exception du torrent du Manival qui développe un bassin particulièrement important.

Le profil topographique (assez régulier dans l'ensemble et d'exposition sud-est) se répartit ainsi de 1700 m à 500 m d'altitude :

- Un premier escarpement de 120 à 150 m de hauteur assez uniforme
- Un talus relativement boisé sur 120 à 150 m de dénivelé à 80 % de pente
- Un escarpement principal qui dessine souvent un ressaut rocheux de 130 m à 250 m de haut
- Un talus inférieur d'abord recouvert d'éboulis récents tombés des falaises, jusque vers l'altitude de 600 m, recouvert ensuite de dépôts d'origine glaciaires remaniés mais surtout de dépôts torrentiels stabilisés sur une pente moins forte (30 à 50 %)

La surface boisée représente 70 % ; elle est composée de peuplement chétif sur éboulis ou versant abrupt (13 %), de taillis de Hêtre et feuillus divers (26 %), de peuplements mélangés (Pin sylvestre, Pin noir, feuillus divers avec présence de quelques futaies Hêtre ou Sapin) pour 31 %.

Ces peuplements sont le plus souvent situés sur des stations forestières médiocres ce qui donne des bois de qualité chauffage.

Les peuplements forestiers ont une fonction unique de protection (pas de fonction de production)

La forêt d'origine RTM a été acquise pour son rôle de protection des sols contre l'érosion et de prévention des crues torrentielles.

La route forestière empierrée traversant le bas des parcelles 2 et 6 ne permet plus la desserte du massif et le transport des matériaux extraits des torrents. En effet, la voirie communale traversant les zones urbanisées accédant à cette route forestière a été limitée en tonnage (<12T) par arrêté municipale.

La forêt, est située dans le Parc Naturel Régional de Chartreuse, dans lequel s'applique la Charte forestière de territoire de l'Isère.

Les enjeux principaux de la forêt

- La fonction de protection, contre les crues torrentielles et les chutes de pierres et de petits blocs, est le principal enjeu de la forêt. Il est de niveau fort sur la totalité de la forêt.

Elle est située sur cinq communes et en amont de plusieurs zones très urbanisées dont plusieurs habitations sont implantées à proximité de la partie basse des lits des torrents.

Depuis de nombreuses années, d'importants travaux de correction torrentielle et de végétalisation sont réalisés par service RTM.

- La fonction écologique est d'enjeu reconnu car :

a) *La succession des milieux naturels et des habitats favorisent une biodiversité intéressante. La végétation est caractérisée par une flore diversifiée notamment pour les orchidées, avec 27 espèces identifiées par l'association « Gentiana ». D'autres espèces méridionales, en limite de répartition sont présentes : Aphyllantes monspeliensis, rhus coriaria, coronilla coronata. on y rencontre de nombreuses plantes protégées au niveau national et local.*

b) *Certains de ces habitats sont classés en ZNIEFF de type 1 « gorge du Manival et clairière du pratcel », de type 2. « Colonies méridionales de chartreuse ».*

c) *La gorge du Manival constitue un véritable corridor écologique entre la Chartreuse interne et la plaine alluviale de la vallée du Grésivaudan.*

- La fonction sociale est relativement importante également pour les habitants des communes concernées. La forêt est fréquentée toute l'année par des usagers pratiquant de nombreuses activités de loisirs (VTT, course, promenade, chasse).

D'autre part, la Forêt Domaniale RTM du Saint-Eynard pour sa majeure partie est inscrite en tant que site classé pour son caractère grandiose et pittoresque.

Ce massif est protégé au titre des articles L341 et suivants du Code de l'Environnement.

La fonction de production est nulle sur l'ensemble de la forêt

Les grandes options de l'aménagement, sont retenues :

- Le renouvellement des peuplements par trouées en vue d'améliorer le rôle de protection contre les chutes de pierres et de blocs.
- L'entretien des équipements de protection contre les crues torrentielles (barrages, seuils)
- La protection de la forêt et des habitations contre les incendies
- La conservation et gestion des milieux favorisant la biodiversité

Le programme d'actions

Il prévoit :

- Renouvellement de la forêt sous forme de trouées de 0,03 ha suivant le protocole établis par le CEMAGREF
- L'entretien des plantations (expérimentales Cèdres et plantations truffières)
- La réalisation d'infrastructure multifonctionnel et structurant nord-sud pour permettre la surveillance et la protection DFCl et la gestion des matériaux extraits sur les plages de dépôt des torrents
- l'entretien des équipements de gestion (desserte, sentiers)
- Concernant l'accueil du public la gestion des équipements sera réalisée en concertation avec les communes concernées
- *l'amélioration du foncier par échange/acquisition en vue de résorber les enclaves*

*L'entretien des ouvrages de génie civil et du lit du torrent relève des actions de service public de l'Etat au titre de la RTM et **ne sont pas traités par l'aménagement.***

Le bilan prévisionnel

1) travaux RTM

Des travaux de génie civil sont prévus pour améliorer ou maintenir le niveau de sécurité actuel. Leur réalisation et leur financement n'apparaissent pas dans ce bilan.

A titre d'information la dépense globale en travaux de génie civil lors du précédent aménagement 1991 à 2009 = 3697472 € actuels soit 194604 € / an.

2) travaux de gestion

Aucune récolte n'est prévue.

Le bilan prévisionnel est déficitaire. La fonction primordiale de protection des versants nécessite des dépenses d'entretien onéreuses, les seules recettes (chasse et concession) ne permettent pas l'équilibre.

TITRE 1 - ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 – Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 – Désignation, situation et période d'aménagement

◆ **Propriétaire de la forêt : Etat**

◆ **Dénomination - Localisation**

situation administrative	
Aménagement de la forêt	DOMANIALE RTM DU SAINT-EYNARD
Numéro du ou des départements de situation	38 Isère
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Chartreuse
DRA ou SRA de référence	Rhône-Alpes

Département	Isère	Surface (ha)
Communes de situation	Corenc	6,5740
	Meylan	75,6302
	Biviers	138,8240
	Saint-ismier	92,3504
	Saint-Nazaire les Eymes	82,0219
Total		395,4005

◆ **Période d'application de l'aménagement**

2011-2030 soit 20 ans

◆ **Forêt aménagée**

Détail des forêts aménagées <i>(au moins 1ère ligne, plusieurs si forêts groupées ou fusion)</i>			Dernier aménagement		
dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt Domaniale RTM du Saint-Eynard	St-Eynard	395,40	20/06/91	1991	2010

1.1.2 – Foncier – Surfaces – Concessions

◆ **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	395,4005 ha
Surface retenue pour la gestion	395,40 ha
Surface boisée en début d'aménagement	275,06 ha
Surface en sylviculture	0 ha

La surface déclarée à ce jour au TGPE est de : 395,40 ha c'est cette surface qui sera retenue.

◆ Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Saint-Nazaire les Eymes	1893	Service RTM 38
Biviers et Meylan	1902	idem
Corenc	1914	idem
Saint-ismier	1900/1900/1923/1924	idem

◆ Origine de la propriété forestière

Les terrains ont été acquis par l'Etat (Administration des Eaux et Forêts) au titre de la restauration des terrains en montagne, au titre de la loi déclarative d'utilité publique du 27 juillet 1895, créant le périmètre de restauration de la Basse-Isère.

◆ Parcellaire forestier

Le parcellaire reste inchangé : 10 parcelles numérotées de 1 à 10.

◆ Concessions

Tableau des concessions en cours

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - Fin	Localisation	Montant € HT
Droit de passage pour enclave	2005/2016	B326 et341	50,96
Concession adduction d'eau SIED	1992/2009	Biviers et Meylan	158,41
Concession pour extraction de matériaux SIATP	2011/2013	Le Manival	0.47 / m ³ extrait
Concession pour extraction de matériaux SIATP	2011/2013	Rf des réservoirs –	0.20 / m ³ extrait
Concession pour extraction de matériaux SIATP	2011/2013	Ecorchiers – Corbonne - Arguil	0.30 / m ³ extrait
Concession pour extraction de matériaux Pelissard	2011/2013	La Ruine	0.31 / m ³ extrait
Autres équipements Commune de St Ismier	2002/2500	Parcelles 8 et 10	45,73
Divers Commune de Meylan	1995/2400	Parcelles 2 et 3	gratuit
Canalisation d'eau potable Meylan	2007/2067	A 327	90,00
Autorisation dépôt de ruches	01.04.2009/31. 03.2018	P 10	90
Concession de passage	01.01.2005/31. 12.2016	P10 challier /lacroix	0
Concession occupation terrain matériaux inertes	01.10.2002/30. 09.2005	Sect A parc35	45.73

Régulièrement, les matériaux déposés dans les plages de dépôts doivent être évacués pour que celles-ci remplissent pleinement leur rôle. Des entreprises de travaux publics récupèrent ces matériaux.

Les canalisations qui alimentent les deux réservoirs situés sur le territoire de Meylan empruntent la route principale traversant les parcelles situées sur le territoire de Biviers et Meylan.

1.1.3 – La forêt dans son territoire : fonctions principales.

◆ Classements des surfaces par fonction principale

Répartition des surfaces par fonction					Surface totale retenue pour la gestion
Fonction principale	surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)				
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	395,40				395,40
Fonction écologique			395,40		395,40
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau potable)			395,40		395,40
Protection contre les risques naturels				395,40	395,40

- **La protection contre les risques naturels est le principal enjeu de la forêt**
- L'enjeu écologique est reconnu du fait :
 - de la situation de l'ensemble de la forêt en ZNIEFF de type 1
 - du classement en espace reconnu d'intérêt écologique majeur par la charte du parc naturel régional du massif de Chartreuse (PNR Chartreuse).
- L'enjeu de fonction sociale est reconnu : du fait de la situation dans le PNR Chartreuse, classé au titre des articles L.341 du code de l'environnement.
- L'enjeu de production est nul sur l'ensemble de la forêt (production nettement inférieure à 2 m³/ha/an). Les quelques zones de production sont soit inaccessibles, soit ont un rôle de protection important qui oblige à laisser les bois sur place.

◆ **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	<i>surface concernée</i>	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		Colonisation du pin sylvestre par la processionnaire du pin
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		Les communes sont classées par Arrêtés Préfectoral au titre du risque incendie depuis 2007 (AP 2007_05818) et obligation de débroussaillage autour des bâtiments et routes depuis juin 2008 (AP 2008_04946 et 04947) Végétation à tendance xérophile et proximité de zones urbanisées
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant l' évacuation des matériaux extraits		Route accessible aux engins de TP traversant des zones habitées ; nécessité d'un contournement passant par la parcelle 10 du Manival
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)		
- Protection du patrimoine culturel		Site classé au titre des articles L.341 du code de l'environnement
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		Location aux ACCA des communes de situation
- Pratique de l'affouage		
- Dispositifs de recherche		Plantations expérimentales de Cèdres et de truffières (sylvo trufficulture)

◆ **Démarches de territoires**

Sont en place concernant la zone :

- Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la région grenobloise.
- La Charte Forestière de Territoire (CFT) du Massif de Chartreuse.
- Le Parc Naturel Régional de Chartreuse (PNR Chartreuse dans la suite du document).

1.2 – Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 – Description du milieu naturel

A – Topographie et hydrographie

La topographie du versant se présente comme suit

Altitudes : Minimum : 500 m
Moyenne : 1119 m
Maximum : 1738 m

Pentes : Moyenne : 70 %
Maximum : 100 %

La forêt domaniale RTM du St Eynard s'étend au pied des falaises tithoniques de la Chartreuse, en bordure sud-occidentale de la vallée glacière du Grésivaudan et au nord-est immédiat de la ville de Grenoble.

Elle est constituée de la juxtaposition de bassins de réception torrentielle étroits, à l'exception du torrent du Manival qui développe un bassin particulièrement important.

Le profil topographique assez régulier dans l'ensemble et d'exposition sud-est se répartit ainsi :

- Un premier escarpement de 120 à 150 m de hauteur assez uniforme
- Un talus relativement boisé sur 120 à 150 m de dénivelé à 80 % de pente
- Un escarpement principal qui dessine souvent un ressaut rocheux de 130 m à 250 m de haut
- Un talus inférieur d'abord recouvert d'éboulis récents tombés des falaises, jusque vers l'altitude de 600 m, recouvert ensuite de dépôt glacières remaniés mais surtout de dépôts torrentiels stabilisés sur une pente moins forte (30 à 50 %).

Hydrographie : Explicatif du fonctionnement des principaux torrents (contribution service RTM)

Les torrents du St Eynard sont des torrents mixtes à claptes et à affouillement. Ils découpent le talus inférieur que constitue la falaise séquanienne alors que le talus supérieur présente des éboulis assez bien consolidés.

Lors de violents orages, le potentiel de charriage de la crue s'alimente des éboulis instables ou de l'affouillement du lit et/ ou des berges du torrent. De nouvelles ravines peuvent donc se former à tout moment au sein des éboulis. Les travaux de correction, conduits dans ce secteur à forte pente (30 à 60 %), limitent la multiplication des ravines et l'abondance des matériaux entraînés. En effet, la proximité des constructions à l'aval immédiat de la forêt domaniale a rendu nécessaire la rétention du maximum de ces matériaux. Les plages de dépôt complètent les seuils de stabilisation mis en place dans les ravines.

Si l'ensemble des dispositifs domaniaux fonctionne efficacement, faute désormais de charriage, l'affouillement reprend plus en aval. De plus, dans cette partie intermédiaire, les torrents reçoivent les eaux pluviales des réseaux d'assainissement. Plus en aval, les torrents se jettent dans les chantournes, canaux à faible pente s'écoulant dans l'Isère.

- A) conclusion : le phénomène torrentiel est majeur sur l'ensemble de la « forêt ». on devrait plutôt parler de « versant torrentiel domanial du Saint-Eynard que de forêt.
- B) Pour information ci-après un descriptif technique émanant du RTM

Les torrents décrits sont orientés Nord – Ouest/Sud – Est et s'écoulent du pied des falaises du Saint Eynard à la plaine de l'Isère, perpendiculairement à l'axe de la vallée.

Ils sont décrits d'Ouest en Est.

Torrent	Territoire communal	Autre toponymie usitée	Affluent	Branche (Br) Principale (Pr)	Surface du bassin versant (km ²) à la Chantourne (en limite FD)	Q10 (m ³ /s) estimé au niveau de la RD 1090 (en limite FD)
RUINE	Meylan	Jaillières		Br. Pr. + Br. A		2.8
BIZENONS	Meylan					
CHANDETIERE	Meylan	Combes Gamond		Br. Pr. + Br. A	0.77	(1)
GAMOND	Biviers puis limitrophe Montbonnot / Meylan		Chandetière + Mont Garin	Br. Pr. + Br. A + Br. B	0.78	(1) 3.1
MONT GARIN	Biviers	Garcin Mont Pellet		Br. Pr. + Br. A		
AIGUILLE	Biviers puis Montbonnot	(O)Euilly (Biviers) – Doux (Montbonnot)		Br. Pr. + Br. A + Br. B + Br. C	2.05	(0.7) 3.6
CREPON	Biviers	Crépin		Br. Pr. + Br. A	(0.26)	(0.5)
GRAND VENT	Biviers			Br. Pr. + Br. A		
AYARDS	Biviers			Br. Pr. + Br. A		
GUICHARDS	Biviers / Montbonnot	Piolet (Biviers) – Chapicole (Montbonnot) – Ruisseau des Moulins	Crépon, Ayards, Grand vent	Br. Pr. + Br. A	(0.55) 2.25	(0.8) 1.9
CORBONNE	Biviers / Saint Ismier puis Montbonnot / Saint Ismier			Br. Pr. + Br. A + Br. B + Br. C	(0.95) 2.85	(1.3) 3.6
ARGUIL	Saint Ismier	Larguil / Darquil	Saint Rambert + Ecorchiers	Br. Pr. + Br. A + Br. B + Br. C	(0.90) 5.05	(1.2) 4.5
SAINT RAMBERT	Saint Ismier			Br. Pr. + Br. A		
ECORCHIERS	Saint Ismier	Larguil		Br. Pr. + Br. A + Br. B	(1.35)	(1.7)
MANIVAL	Saint Ismier / Saint Nazaire les Eymes			Br. Pr. + ravins Genièvre + Grosse Pierre + Roche	(4) 7	

La Ruine

Br Pr aval équipée d'ouvrage favorisant le dépôt de matériaux maintenant accessible par une piste.

Présence d'un glissement en rive droite de la Br Pr.

La correction par banquettes grillagées et la chenalisation des écoulements ont permis de stabiliser le glissement du versant rive gauche de la Br A.

Les Bizenons (1,2 et 3)

Peu de travaux de correction. Ces trois torrents sont équipés de barrage de rétention au niveau de la piste des réservoirs.

Chandetière

Affouillement linéaire à l'aval du périmètre. La correction de la branche principale ainsi que de la branche A vient d'être réalisée en amont des seuils préfabriqués existant enfin de limiter l'enfoncement du lit présent en aval de la piste également.

Charpentier

Plus de correction en place. Branche qui reprend de l'activité en apportant des matériaux sur la piste.

Gamond

Torrent entièrement corrigé avec une zone de dépôt en aval de la confluence avec le Mont Garin. Affouillement important de la branche principale, entre la piste et la zone de dépôt.

Mont Garin

Pas de correction en amont de la piste des réservoirs. Important stock de matériaux sur la branche principale amont. Par contre affouillement important de la branche principale en aval de la piste.

Aiguille

Torrent entièrement corrigé. En aval de la piste des réservoirs et de la zone de dépôt, le torrent à tendance à l'enfoncement (reprise en sous œuvre de nombreux ouvrages). Sur le tronçon intermédiaire en amont de la piste, apparition d'ouvrages autrefois enfouis par une importante quantité de matériaux arrêtés dorénavant plus en aval dans le lit du cours d'eau.

Branche B corrigée par des ouvrages câbles.

Branche C absence d'ouvrages.

Crépon

Important stock de matériaux dans la partie amont de la piste. Aménagé dans un chenal en U en aval de la piste après la zone de dépôt.

Grand Vent

Faible activité sur la branche A et branche principale ayant tout de même tendance à l'affouillement.

Ayards

Ouvrages enfouis en partie amont. Tronçon intermédiaire corrigé par des ouvrages en étoiles préfabriquées en cours de végétalisation.

Guichards

Ravines en formation sur le haut du bassin versant entre la branche principale et la branche A. Branche principale ayant tendance à la végétalisation. En partie intermédiaire, ouvrages en étoiles préfabriquées affouillés. Branche A, nombreux ouvrages détruits (du B3 au B8) soit par le glissement de terrain en rive gauche soit par la chute de blocs de 2006.

Corbonne

Branche principale, partie en aval de la piste forestière équipée de barrettes en enrochements ayant tendance à l'affouillement, partie plus en aval équipée d'ouvrage favorisant les zones de dépôt. Importante activité de la branche A. Décision d'abandon de l'entretien des ouvrages en amont du B28 jugé trop risqué / au chute de blocs. Faible activité de la branche C.

Arguil

A l'aval des zones de dépôt, les seuils en enrochements s'affouillent. En amont, engravement important du chenal. En amont de la confluence avec le Saint Rambert, création et apparition d'anciens ouvrages dans le chenal suite à la vidange importante des matériaux stockés. Important écroulement ayant enfouis les ouvrages en partie amont des branches du torrent. Activité importante de la branche B. Création d'une digue de dérivation de la branche B dans la branche principale au niveau de l'ouvrage B5.

Saint Rambert

Branche principale et branche A entièrement corrigées, correction en bon état. Présence d'une ravine active en rive droite de la branche principale en aval du B1. Glissement de terrain en rive droite de la Branche A au niveau du B7.

Les Ecorchiers

Partie en aval de la plage de dépôt aménagée par des ouvrages en pierres sèches siège de nombreux glissements de terrain ponctuel ayant tendance au comblement du lit. Végétation importante dans cette partie du cours d'eau. Partie amont équipée par des ouvrages métalliques repris en sous œuvre favorisant le dépôt de matériaux. Branche A végétalisée sans activité. Branche B corrigée en bon état.

Le Manival

Branche principale : Partie amont corrigée par des ouvrages en pierres (en amont de la cabane), présence d'une zone de dépôt importante. Puis zone de divagation avec quelques ouvrages en partie amont et présence d'une plage de dépôt à l'aval de celle-ci. Partie aval de la PDD sujette au phénomène d'affouillement. Nombreux ouvrages suspendus.
Ravin de Genièvre : entièrement corrigée par des ouvrages en pierres sèche. Correction en bon état.
Ravin de Grosse Pierre : entièrement corrigée. Correction en bon état.
Ravin de la Roche : équipée par des ouvrages câbles. Correction abandonnée puisque le fond de lit est constitué par le substratum rocheux.

B – Conditions stationnelles

◆ Climat

Caractéristique du versant sud-est du massif de la Chartreuse.

- Pluviométrie : 1174 mm à Corenc, 1547 mm à 970 m d'altitude.
- Neige abondante 120 à 150 jours par an
- Température moyenne : 7° à l'altitude moyenne de 1110 m

Les conditions climatiques conviennent à la sapinière-hêtraie uniquement en altitude et au Hêtre et feuillus divers en basse altitude.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

◆ Géologie

La coupe géologique de ce versant de la Chartreuse est très uniforme y compris pour la profonde entaille que représente la gorge du Manival ; elle se développe entièrement dans le jurassique.

De haut en bas, on rencontre les formations suivantes :

- une première assise de calcaires Tithoniques supérieur et inférieur de 120 à 150 m de haut, calcaires durs et fins qui constituent la falaise supérieure du St Eynard

- sous la corniche tithonique se développe un talus marnocalcaire Kimméridgien (alternance de lits de marnes et de calcaires marneux), relativement boisé sur une hauteur de 120 à 150 m et une pente moyenne assez forte (80 %).
- le Séquanien qui dessine le plus souvent un ressaut rocheux en contrebas de la corniche tithonique donne une falaise de 130 à 250 m de haut.
- le talus sauracien lui fait suite, constitué de marno-calcaires en bancs alternant avec des marnes ; il est plus ou moins recouvert par des nappes d'éboulis récents tombés des falaises séquanienne voire plus haut tithoniques jusque vers 600 m d'altitude et se prolonge vers le bas par le talus marneux oxfordien, moins incliné et plus ou moins recouvert de dépôts glaciaires remaniés, mais principalement de déjections torrentielles stabilisées.

A retenir : la géologie de la partie basse de la falaise conduit à la production de matériaux fragmentables facilement mis en mouvement du fait de la gravité (chute de blocs) ou de l'eau (laves torrentielles).

Les chutes de blocs sont présentes sur l'intégralité du linéaire de la falaise du Saint Eynard. Elles s'expliquent par le profil géologique :

- falaise supérieure : calcaire massif et dur du Tithonique de 150 m de hauteur environ,
- talus marno-calcaire du Kimméridgien relativement boisé à forte pente de 150 m de hauteur environ,
- falaise inférieure : calcaire marneux du Séquanien, zone génératrice de nombreuses chutes de blocs, de 150 m à 250 m de hauteur environ
- talus marno-calcaire du Sauracien recouvert d'éboulis, zone de transit et d'arrivée de ces chutes de blocs

Une surveillance topographique de la falaise « ravin de l'Aiguille » sur Biviers est réalisée depuis 1985, suite à de petites chutes de pierres depuis une fissure ouverte, au rythme de 2 mesures /an.

L'objectif de ce suivi est de détecter un éventuel indice précurseur à un écroulement massif dans le bassin de réception du torrent de l'Aiguille dont les matériaux pourraient être repris en lave torrentielle et occasionner des dégâts dans les secteurs urbanisés traversés par le torrent. Ces mouvements restent aujourd'hui peu significatifs.

On note également des glissements de terrain ponctuels surtout en berge le long des torrents de :

La Ruine – berge rive droite Br Pr et rive gauche Br A
 Du Saint Rambert – berge rive droite
 Des Guichards – berge rive gauche
 Du Crépon – berge rive droite

Conclusions : des conditions climatiques, topographiques et géologiques résultent les trois aléas majeurs que sont : les laves torrentielles, les chutes de blocs et les glissements de terrain.

◆ Unités stationnelles

Unités stationnelles observées dans la forêt.

Unité stationnelle		Surface		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
3.2	Pineraie sylvestre des sols peu évolués	107	27	Très faible	
5.3	Hêtraie sapinière sèche	34	9	Faible à moyenne	
7.1	Chênaie pubescente sèche	90	23	Très faible	
7.2	Hêtraie chênaie sèche	43	11	Très faible	
vnb	Vide non boisé : Falaise/ éboulis	121	30		
Total		395	100		

Typologie de stations forestières utilisée : **Synthèse pour les Alpes du Nord et les montagnes de l' Ain**

Il n'a pas été établi de carte des stations forestières car beaucoup trop de zones sont inaccessibles voire dangereuses ; la répartition entre stations forestières découle de la répartition des types de peuplements.

Conclusion : 30 % de la surface n'est pas boisée et le surplus est occupé par des formations à caractère « séchard », de fertilité très médiocres. De ce fait les perspectives de production sont nulles, en revanche le couvert végétal contribuera à la protection des sols.

1.2.2 – Description des peuplements forestiers

A – Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La description des peuplements a été réalisée à l'avancement, le plus souvent sur les sentiers et en utilisant la photo-interprétation.

Référence : "**typologie de structures les peuplements forestiers du massif alpin**" (ONF Rhône-Alpes 2002)

- les principales caractéristiques des peuplements forestiers de la forêt sont :

Futaie adulte : futaie de hêtre en basse altitude, en mélange avec quelques sapins vers 1200 m d'altitude

Jeunes futaies : pinède de Pin sylvestre et/ou Pin noir, issus de reboisement, souvent en mélange avec du hêtre

Taillis : taillis de Hêtre en mélange avec des feuillus divers ou bien taillis de Chêne pubescent en basse altitude (sous-étage de buis)

Peuplement chétif : taillis de feuillus divers situé sur éboulis, versant rocheux, (sous-étage de buis)

◆ Précisions succinctes sur l'état sanitaire des peuplements et les menaces liées.

Dans l'ensemble les essences forestières présentes sont déjà adaptées à des conditions climatiques difficiles (déficit hydrique)

Seuls les pins sylvestre, comme dans la région autour de Grenoble, font l'objet d'attaques de la Processionnaire du Pin

◆ Répartition des types de peuplement

Famille	Type de structure	Surface hors sylviculture (ha)		Total (ha)	
Futaies adultes	1 et 1-2	14,48	4	14,48	4 %
Jeunes futaies	2-3	108,57	27	108,57	27 %
Autres types boisés	CH	50,71	13	50,71	13 %
	T	101,30	26	101,30	26 %
Non boisé	A	120,34	30	120,34	30 %
Total		395,40	100 %	395,40	100 %

Les peuplements chétifs et le taillis dominant (39 %) ; sachant que 30 % de la surface est non boisée, il reste quelques jeunes futaies de Pin sylvestre ou Noir issues de reboisement (27 %) et de rares futaies adultes (4 %)

◆ Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Types de peuplements*				%	Essences d'accompagnement
	1 et 1-2 (15 ha)	2-3 (110 ha)	Taillis (101 ha)	Chétif (51 ha)		
Hêtre	5		40		45	
Chêne pubescent			15	5	20	
Pins sylvestre et noir		10			10	
Feuillus divers			20		20	
Sapin pectiné	5				5	

Essences d'accompagnement : Aulne, Saule, Frêne, Alisier, Noisetier)

Conclusion : le Hêtre domine, court et branchu en partie haute, laissant la place au Chêne pubescent et autres feuillus en partie basse ; les pins sont limités aux reboisements.

Cf Carte des structures peuplements forestiers

B – Etat du renouvellement

C'est principalement sous forme de rejet de taillis que le renouvellement des peuplements peut avoir lieu notamment avec les feuillus divers (dans les trouées de renouvellement le Hêtre et le Chêne rejetant difficilement).

Dans les zones ouvertes trop brutalement, le Pin sylvestre colonise d'une manière excessive au détriment des autres essences.

La régénération naturelle (Pin sylvestre) est régulièrement présente sous les peuplements clairs ou suite aux travaux de renouvellement. Elle se trouve sur les versants les plus chauds.

Dans les combes ou les versants frais, la régénération de hêtre est présente, quelquefois concurrencée par un sous-étage de buis.

Quelques semis de sapin se rencontre en altitude.

Entre 1996 et 2003, environ 45 ha ont fait l'objet de trouées de renouvellement

Conclusion : la régénération naturelle permet de compléter le renouvellement des peuplement réalisé par trouées, au titre de la protection.

C – Inventaires réalisés

- néant

1.3 – Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 – Production ligneuse

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	395,40 ha				395,40 ha

A – Volumes de bois produits

◆◆ Tableau synthétique de la production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
Hêtre		1
Chêne pubescent		0,5
Feuillus divers		1
Sapin		1,5
TOTAL		1

Accroissement indiqué d'après les estimations de l'ancien aménagement

◆◆◆ Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés.

Le volume commercialisé (à proximité des routes et des pistes) est négligeable (moyenne de 6 m³/an).

Conclusion : la production ligneuse est sans objet (le bois est de qualité bois de chauffage).

B – Desserte forestière

Type de desserte	Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel ? DFCI, touristique, cynégét. ...
		km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	3,7	0,9	Bon	Accès, à la piste des réservoirs, limité à 12 t et ne permet pas l'évacuation des matériaux	Adduction d'eau potable / DFCI
	empierrées					
	terrain nat.					
Routes publiques participant à la desserte*						
Pistes et sommières	5,45			Bon		DFCI
Ancrages câbles	Nombre :					

- Les routes publiques ne jouant aucun rôle de desserte ne sont pas comprises

Conclusion :

La route d'accès aux réservoirs traversent les parcelles 1 à 6. Elle permet également l'accès aux plages de dépôts mais la limitation du tonnage à 12T dans la partie urbanisée rend impossible l'évacuation des matériaux stockés à ce jour en forêt. La place venant à manquer, une solution pérenne d'accès aux engins de TP doit être trouver pour maintenir le fonctionnement des dispositifs de protection contre les risques naturels en place.

Présence d'une canalisation d'eau potable sous une portion de cette route.

1.3.2 – Fonction écologique

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion (ha)
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction écologique			395,40		395,40

L'ensemble du territoire est concerné par les deux ZNIEFF de type 1, hormis le bas de chaque parcelle ce qui représente une très faible surface ; il est considéré que l'ensemble du territoire présente un enjeu moyen.

Origine des informations :

- . Base de données ONF
- . Pour les habitats naturels d'intérêt prioritaire et d'intérêt communautaire, DIREN
- . Pour les espèces faisant l'objet d'une protection réglementaire, MNHN et liste rouge UICN.

◆◆ Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations de gestion
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
néant			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional de Chartreuse	330,63	Préservation des milieux naturels	Voir la Charte du Parc
ZNIEFF de type I 38180005 versant est du St Eynard	267,10	Le versant est du Saint Eynard abrite une riche colonie de plantes méridionales, particulièrement développée dans les éboulis au pied de la montagne. Au nord, des hêtraies à Buis et des forêts de ravins ont également été identifiées. Ces milieux rocheux sont le refuge d'une faune rupicole intéressante et de quelques plantes spécialisées de grand intérêt.	
ZNIEFF de type I 38180009 Gorges du Manival	129,16	La présence d'un torrent au débit très variable et une exposition privilégiée vers le sud contribuent à l'originalité de ces gorges, qui combinent humidité et sécheresse. La flore du Manival présente ainsi à la fois des orchidées, qui apprécient la fraîcheur, et des plantes méridionales. Parmi les premières, citons l'emblématique Sabot de Vénus. Les plantes à affinités méridionales sont représentées notamment par le Centranthe à feuilles étroites et le Sumac fustet (ou "Arbre à perruque"). La faune reflète les mêmes tendances, ce que traduit la présence du Bleu nacré d'Espagne, un papillon qui atteint ici la limite septentrionale de son aire de répartition géographique.	
ZNIEFF de type II 3818 Versant méridionaux de la Chartreuse		La Chartreuse, l'un des plus petits massifs subalpins, forme un ensemble très bien individualisé entre les deux agglomérations de Grenoble et Chambéry. A l'ouest, un piémont au paysage mouvementé de collines assure la transition et garantit les échanges biologiques avec les « Terres-Froides » du Bas-Dauphiné ; au sud et à l'est par contre, les hauts-relief du massif surplombent brutalement la vallée de l'Isère.	

Cf carte des ZNIEFF

◆◆ **Tableau des espèces remarquables¹ présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Espèces remarquables	Surface* concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Flore remarquable			
Sabot de Vénus	Parcelle 10	5 placettes de suivi de la floraison ont été mises en place	oui
Marguerite de la St Michel	Parcelle 10	Nombreux pieds	oui
Inule de Suisse	Plusieurs zones non cartographiées		oui
Gymnadénie odorante	Parcelle 10		oui
Faune remarquable			
Pas d'information			

D'autre part, suite à différentes prospections de spécialistes (amateurs ou associations de botanique) on dénombre une trentaine d'orchidées.

◆◆ **Tableau des habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface* concernée (ha)
néant					

1.3.3 – Fonction sociale

(Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)			395,40		395,40

A – Accueil et paysage

La Forêt Domaniale RTM du Saint-Eynard est inscrite au titre des sites classés massif du Saint-Eynard dans sa majeure partie depuis le 11/01/2005.

Ce massif est protégé au titre des articles L 341 et suivants de Code de l'Environnement.

Equipements structurants :

A) Routes en terrain naturel utilisées pour la promenade et l'accès aux sentiers balisés

Saint-Ismier

- Route forestière tour d'Arces réservoirs des Massons »
- Route forestière réservoirs des combes rg torrent corbonne
- Route forestière rg torrent Manival

Biviers/St Ismier

RF des réservoirs en haut chemin des Chevaliers jusqu'aux réservoirs SIED de Meylan
La circulation sur ces routes est réglementée par arrêté municipal : barrières et panneaux d'information sont installés.

B) Sentiers balisés

Sentiers Saint-Ismier, Sentiers Biviers , Sentiers Meylan, Sentiers Corenc

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) plusieurs itinéraires sont indiqués.

- sentier du Col de La Faïta depuis le hameau « Les Massons »
- d'autres sentiers permettent d'accéder à des lieux remarquables (cabane forestière du Manival, ruines de La Tour d'Arce, la Fontaine ardente, l'ermitage du Saint-Eynard).

C) Autres sentiers

Tous les autres sentiers (hors pdipr) servent à la gestion et peuvent présenter des passages dangereux (bords de torrents).

Communes de Corenc et Meylan

Le sentier du Pas Guiguet est interdit à la fréquentation du public par Arrêté Municipal.

Commune de Saint-Ismier

Le sentier du Pas de La Branche est interdit.

Le sentier du col de la Faïta est interdit aux VTT.

- la réalisation d'un sentier d'interprétation RTM est en cours de réflexion autour du torrent du Manival. Des panneaux d'information sont installés au départ des sentiers ainsi que des tables-bancs.

Cf carte accueil du public Cf carte du site classé

Classements réglementaires

Type de classement réglementaire	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé du Massif du Saint-Eynard	291,51	11/01/2005	Depuis la vallée du Grésivaudan ou de Belledonne, sa muraille paraît infranchissable. Sa vire boisée, coincée entre deux niveaux de falaises grises, s'interrompt brusquement au centre de la paroi : un gigantesque coin s'enfonce, générant un à-pic de 400 mètres.	Pas de coupe rase sur une surface supérieure à 0,5 ha

Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites

Sites	Attraits du site*	Fréquentation*
Bec Charvet	Sommet à 1738 m d'altitude dominant la combe du Manival et panorama sur la forêt de Chartreuse	Moyenne
Col de la Faïta	Passage dans la falaise	Moyenne
La Tour d'Arces (ruines) et Pierre Grosse	Lieux de promenade	Moyenne
Sentier d'interprétation (RTM)	Présentation liée à la restauration des terrains en montagne phénomène de correction torrentielle, chute de blocs et travaux	Moyenne
La Fontaine Ardente		Moyenne
L'Ermitage du Saint-Eynard	Vestiges d'un ancien ermitage sous la falaise	Faible
Fort du Saint-Eynard	Panorama sur la vallée de l'Isère	Moyenne
Combe du Manival		Moyenne 0

Equipements structurants existants par sites

Sites	Equipements structurants existants	Impact sur le milieu Conflits d'usage	Etat général des équipements - Adaptation (oui/non)
Toute la forêt	Routes et pistes	- Limitation de tonnage dans les zones urbanisées incompatible avec la gestion lié aux risques naturels	A entretenir

L'évacuation des matériaux accumulés dans les plages de dépôts se fait principalement en traversant des zones urbanisées (sur le territoire de Biviers), avec des restrictions de tonnages. Une route traversante depuis Meylan jusqu'au torrent du Manival est indispensable.

Sensibilités paysagères

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Ensemble de la forêt	Le versant du Saint-Eynard est visible depuis Grenoble et le long de la vallée de l'Isère sur une dizaine de kms Préservation de l'ensemble du site en raison de son caractère pittoresque

B – Ressource en eau potable

Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt

Captage* (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral** impactant la gestion forestière
		immédiat (oui/non)	rapproché (oui/non)	éloigné (oui/non)	
Fontaine Bonnet (Saint-Nazaire les Eymes)	100	non	non	oui	

La quasi-totalité de la parcelle 10 (torrent du Manival) est englobé dans le périmètre de protection éloigné du captage de Fontaine Bonnet.

1.3.4 – Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Surface par niveaux d'enjeu				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu nul	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels				395,40	395,40

- A) la totalité de la FD RTM du Saint-Eynard est classée en enjeu fort de protection car les aléas (chutes de blocs, laves torrentielles et glissement de terrain) impactent les zones urbanisées, les routes, des communes situées à l'aval immédiat
- B) pour information et justification du classement se reporter aux tableaux ci-après transmis par le service RTM.

Cf carte des risques naturels

Enjeux	Elevé	Intermédiaire	Modéré	Nul
<p>Phénomène</p> <p>TORRENT</p> <p>Meylan : les Bizenons et la Ruine Biviers / Meylan : le Mont Garin, le Gamond et le Chandetière Biviers : l'Aiguille Biviers : les Guichards, Ayards et le Grand Vent, le Crépon</p> <p>Saint Ismier / Biviers : le Corbonne Saint Ismier : les Ecorchiers, le Saint Rambert et l'Arguil</p> <p>Saint Ismier / Saint Nazaire les Eymes : le Manival</p> <p>CHUTES DE PIERRES ET BLOCS, EBOULEMENTS</p>	<p>Zone industrielle et artisanale de Meylan, Montbonnot – aggravation des crues de l'Isère par les eaux issues des torrents domaniaux</p>	<p>Villes de Meylan, Monbonnot, Biviers RD 1090</p> <p>Zones urbanisées de Biviers et Saint Ismier RD 1090</p> <p>Zones urbanisées de Saint Ismier, Bernin et Saint Nazaire les Eymes RD 1090</p>	<p>Voirie communale Piste des réservoirs</p> <p>Voirie communale Piste des réservoirs</p>	<p>Boisement / culture</p> <p>Boisement / culture</p>
<p>Meylan : les Bizenons et la Ruine</p> <p>Corenc : le dessous du fort du St Eynard</p> <p>Biviers / Meylan : le Mont Garin, le Gamond et le Chandetière Biviers : l'Aiguille Biviers : les Guichards, Ayards et le Grand Vent, le Crépon</p> <p>Saint Ismier / Biviers : le Corbonne Saint Ismier : les Ecorchiers, le Saint Rambert et l'Arguil</p> <p>Saint Ismier / Saint Nazaire les Eymes : le Manival</p>	<p>Réservoirs d'eau potable</p>	<p>Urbanisation haute de Meylan / Biviers</p> <p>CD 512 Quelques maisons</p> <p>Sur presseurs de la conduite des réservoirs d'eau potable</p>	<p>Piste des réservoirs</p> <p>Piste des réservoirs</p>	<p>Boisement / culture</p> <p>Boisement / culture</p> <p>Boisement / culture</p> <p>Boisement / culture</p>

◆◆ Classements réglementaires et des zonages induits

On peut distinguer :

- le classement issues des PPR ou PER propres à chaque commune

Type de classement réglementaire (Forêt RTM, PPR, forêt de protection...)	Surface impactée (ha)	Date et nature de l'acte de création	Motivation - Objectif principal de protection	Type de zonage induit
<ul style="list-style-type: none"> • BIVIERS : PER multirisque PPR prescrit 	Zonage des lieux habités	AP 29/11/1994 AP 21/10/2005		Zonage réglementaire
<ul style="list-style-type: none"> • CORENC : PPR 		AP 14/12/2006		
<ul style="list-style-type: none"> • MEYLAN : PPR approuvé 		AP 16/12/2008		
<ul style="list-style-type: none"> • SAINT ISMIER : PPR et révision approuvés 		AP 02/08/2007		
<ul style="list-style-type: none"> • SAINT NAZAIRE LES EYMES : PPR et révision approuvés • carte de localisation des phénomènes de l'analyse enjeux risques au 1/25000^e du massif de la Chartreuse 	Zonage sur tout le territoire communal	AP 02/08/2007 novembre 1991		Carte informative

◆◆ Expertises réalisées

De nombreuses expertises hydrauliques ci-après mentionnées (listes non exhaustives)

Nature des expertises	Date de réalisation	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> • Les torrents du Saint Eynard – CEMAGREF 	1988	(Gamond, Aiguille, Guichards, Corbonne, Rivet, Darguil)
<ul style="list-style-type: none"> • Etude hydraulique du torrent de Jallières – CEMAGREF 	01/1990	Jallières
<ul style="list-style-type: none"> • Etude préalable à l'aménagement du torrent du Manival – CEMAGREF / RTM 38 	12/1991	Manival
<ul style="list-style-type: none"> • Etude des potentialités d'extraction dans les dépôts du Manival – SAGE 	08/1993	Manival
<ul style="list-style-type: none"> • Etude du bassin et de la plage de dépôts torrentiels du torrent du Manival – DN RTM 01/1997 	01/1997	Manival
<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des débits moyens du torrent du Manival – CEDRAT 	09/1998	Manival
<ul style="list-style-type: none"> • Etude des débordements de quelques torrents du versant est de la Chartreuse – ENSHMG – 	08/1999	Manival

<ul style="list-style-type: none"> • Evolution temporelle de la production de matériaux dans les bassins versants torrentiels, l'exemple de 3 torrents des alpes du Nord (le Manival) – CEMAGREF / université de Savoie – • Evaluation économique par l'analyse coûts / bénéfices des dispositifs de protection contre les risques naturels en montagne (le Manival) – CEMAGREF • Elaboration d'une méthode de quantification du transit sédimentaire en milieu torrentiel basée sur la topographie et la modélisation numérique de terrain, étude réalisée sur le Manival – CEMAGREF / université de Savoie • Elaboration d'une méthode de prédiction du volume maximum d'une lave torrentielle (le Manival) – Université Clermont-Ferrand 2 • Compte rendu de la crue du 06/07/08 – RTM 38 • Occurrence de phénomènes torrentiels par le biais de la dendrogeomorphologie (le Manival) – CEMAGREF • Schéma de gestion et d'aménagement du bassin versant contre les crues (Manival) – RTM 38 	07/1999	Manival
	1999	Manival
	09/2000	Manival
	12/2005	Manival
	07/2008	Manival
	09/2008	Manival
	05/2009	Manival

Inventaire des ouvrages de génie civil à la date de novembre 2011
(source service RTM Isère)

- par dispositif : nombre et type d'ouvrages

Torrent	Nombre	Dispositif	efficacité	Type d'ouvrages
RUINE	3	Br. A	Adapté	1 BQ, 1 BA, 2 EN, 15 SE
		Br. Pr. amont	Adapté	9 BA, 11 SE, 1 ST
		Zone de dépôt	Adapté	4 BA, 1 SE, 1 ST
BIZENONS			Adapté	8 BA, 3 SE, 3 ST
CHANDETIERE	3	Br. A	Adapté	1 SE
		Br. Pr. amont	Adapté	1 BA, 2 SE
		Br. Pr. aval	Adapté	1 BA, 2 SE
GAMOND	5	Br. A	Adapté	5 BA, 24 SE, 2 ST
		Br. B	Utile	1 BA, 4 SE
		Br. Pr. amont	Adapté	23 BA, 15 SE
		Br. Pr. intermédiaire	Adapté	8 BA, 7 SE, 1 ST
		PDD	Adapté	1 BA, 2 FP, 2 PD, 1 ST
MONT GARIN			Adapté	9 SE
AIGUILLE	6	Aval PDD	Adapté	6 BA, 3 SE
		Br. A	Adapté	3 BA, 4 SE
		Br. B	Adapté	1 BA, 3 SE
		Br. Pr. Amont	Adapté	10 BA, 3 SE
		Br. Pr. intermédiaire	Adapté	1 BA, 7 SE
		PDD	Adapté	1 BA, 1FP, 1 PD, 1 SE

CREPON	3	Br. A	Adapté	1 BQ, 1 BA, 2 SE
		Br. Pr.	Adapté	15 BA, 4 SE
		PDD	Adapté	2 BA, 4 SE, 1 ST, 1 FP, 1 PD
GRAND VENT	3	Br. A	Adapté	4 BA, 3 SE
		Br. Pr. amont	Adapté	17 BA, 16 SE
		Br. Pr. aval	Adapté	1 BA, 10 SE
AYARDS	1		Adapté	2 BA, 10 SE, 1ST
GUICHARDS	3	Br. A	Adapté	5 BA, 1 EN, 6 SE
		Br. Pr.	Adapté	2 BA, 14 SE, 3 ST
		PDD	Adapté	1 FP, 1 PD, 3 SE, 1 ST
CORBONNE	6	Br. A	Adapté	12 BA, 26, SE, 5 ST
		Br. B et ravine RD	Adapté	1 EN, 1 SE
		Br. C	Adapté	2 BA, 7 SE
		Br. Pr. amont	Adapté	6 BA, 9 SE
		Br. Pr. intermédiaire	Adapté	2 BA, 3 EN, 7 SE, 2 ST
		PDD	Adapté	3 BA, 1 EN, 2 FP, 2 PD, 2SE, 1 ST
ARGUIL	7	Aval PDD	Adapté	3 BA, 5 SE, 2 ST
		Br. A	Adapté	5 BA, 5 SE, 1 ST
		Br. B		1 BA, 1 SE
		Br. B canal de décharge		
		Br. Pr. amont	Adapté	3 BA, 3 SE, 2 ST
		Br. Pr. intermédiaire	Adapté	8 BA, 2 EN, 9 SE, 1 ST
		PDD	Adapté	3 BA, 2 PD
SAINT RAMBERT	2	Br. A	Adapté	4 BA, 13 SE, 1 ST
		Br. Pr.	Adapté	3 BA, 8 SE, 1 ST
ECORCHIERS	5	Amont PDD	Adapté	1 BA, 10 SE
		Aval PDD	Adapté	5 BA, 19 SE, 1 CD
		Br. A	Adapté	2 SE, 1 CD
		Br. B	Adapté	1 BA, 5 SE
		PDD	Adapté	1 FP, 1 PD, 1 SE
MANIVAL	10	Br. Pr. amont cabane	Adapté	25 BA, 1 EN, 11 SE
		Br. Pr. aval PDD	Adapté	3 BA, 1 EN, 36 SE
		Br. Pr. PDD	Adapté	2 BA, 1 EN, 1 FP, 1 PD, 1 SE
		Br. Pr. PDD cabane	Adapté	5 BA, 16 SE
		Digue napoléon		1 EN
		Digue RG		1 EN
		Ravin de Genièvre	Adapté	7 BA, 2 EN, 28 SE
		Ravin de Grosse Pierre	Adapté	12 BA, 9 SE
		Ravin de la Roche		6 BA, 6 SE
Zone de divagation		1 ZE		

BA : barrage

SE : seuil

ST : autres ouvrages de stabilisation du lit

BQ : banquettes, mur en zone de départ

FP : fermeture de plage dépôt

PD : plage de dépôt

EN : endiguement

ZE : zone de divagation

CD : chenal de dérivation

◆ **Tableau de la maîtrise des aléas par les peuplements forestiers.**

Conclusion sur le niveau d'enjeu de protection :

- Sur le territoire de Corenc : le dessous du fort du Saint Eynard
Pas de génie civil à réaliser. S'assurer du renouvellement des peuplements.

- Sur l'ensemble des autres divisions :
Entretien des dispositifs primordial pour limiter les débordements torrentiels.
Renouvellement des peuplements pour assurer une protection vis-à-vis des chutes de blocs. Le maintien de l'état boisé est indispensable pour conserver le niveau de sécurité actuel.

Rôle de protection des peuplements :

Le rôle de protection des peuplements a été déterminé en même temps que la description de ceux-ci :

Les deux aléas présents sont les chutes de blocs et les crues torrentielles.

- chutes de blocs

Il en ressort que la surface terrière des peuplements précomptables se situe entre 15 et 20 m²/ha et dans le cas de peuplements non précomptables la densité est aux alentours de 2000 tiges/ha.

Le GSM préconise en zone d'arrêt et de dépôt une surface terrière d'au moins 20 m²/ha.

Conclusion : la densité des peuplements est satisfaisante pour offrir la meilleure protection contre la chute de blocs.

- crues torrentielles

Le couvert végétal, toutes strates confondues, du bassin versant est supérieur à 70 %.

Conclusion : les peuplements permettent de diminuer l'intensité des crues torrentielles.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS, PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS

2.1 – Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire*
Protection contre les risques naturels	
<p>L'aléa majeur est représenté par les crues torrentielles</p> <p>Les chutes de blocs renforcent ce risque</p>	<p>Seuls les ouvrages de génie civil garantissent une protection efficace. Elle sera renforcée par le maintien d'un couvert boisé et l'enlèvement d'arbres instables le long des berges.</p> <p>Ce risque sera réduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le traitement en futaie irrégulière - un mélange d'essences favorisant celles à enracinement profond (Sapin, Hêtre) - le maintien d'un nombre suffisant (350) de tiges à l'ha pour favoriser l'interception des chutes de blocs de petites tailles - le renouvellement des peuplements en « mosaïques » dans la pente. <p>En conclusion, deux groupes d'aménagement sont créés :</p> <p style="padding-left: 20px;">Groupe Hors sylviculture risque naturel (HSYRN) dans lequel des travaux seront fait.</p> <p style="padding-left: 20px;">Groupe Evolution naturelle (HSN) qui sera laissé sans interventions</p>
Fonction écologique	
<p>La forêt est concernée par deux ZNIEFF de type 1 « versants est du Saint-Eynard » et « Gorges du Manival » De nombreuses études botaniques « informelles » indiquent une certaine richesse floristique</p>	<p>La diversité environnementale sera préservée grâce au traitement en futaie irrégulière (au sens large) La biodiversité sera favorisée par la conservation de gros bois, d'arbre à cavité et par la variété des essences.</p>
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable, pastoralisme, cynégétique ...)	
<p>Paysage : le site est classé pour son grand intérêt paysager</p> <p>En terme d'accueil : La forêt est incluse dans le PNR Chartreuse, il existe de nombreux sentiers de randonnée appréciés par les habitants de la région grenobloise</p>	<p>La sylviculture en futaie irrégulière est gage de sa pérennité</p> <p>Les sentiers seront entretenus si possible par un co-financement ONF-collectivités</p>
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Points forts : Les essences forestières présentes sont bien adaptées aux conditions édaphiques (Hêtre, Chêne pubescent, Pins noir, Autres feuillus)</p> <p>Points faibles : Production faible, de mauvaise qualité, non commercialisable</p>	<p>Deux groupes d'aménagement sont créés : Hors sylviculture risque naturel (HSYRN) Evolution naturelle (HSN)</p> <p>Elles seront conservées dans leur diversité Elles contribuent à la couverture du sol et à la protection contre les aléas. La forêt sera traitée en futaie irrégulière (au sens large) La sylviculture aura pour unique finalité la protection.</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt (ex. : foncier, incendies, équilibre faune-forêt, dépérissement...)	
<p>A l'égard du risque d'incendie</p>	<p>On veillera à maintenir les routes et pistes accessibles aux véhicules de lutte contre l'incendie</p>
<p>Des réservoirs d'eau potable et les conduites d'alimentation du Syndicat des Eaux de la Dhuy (SIED) assurent l'approvisionnement en eau de plusieurs communes</p>	<p>On veillera à la préservation des canalisations et à l'entretien de la route.</p>

2.2 – Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 - Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Hors sylviculture (interventions sylvicoles à but de protection) HSYRN	235,67	
Evolution naturelle (aucune intervention sylvicole) HSN	159,73	
<i>Total : surface retenue pour la gestion</i>	395,40	426

2.2.2 - Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions*	Surface en sylviculture	Age retenu**	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Hêtre, Sapin, Autres feuillus			40 ans	35 cm		5.3
Chêne pubescent, Pin noir			40 ans	30 cm		3.2, 7.1 et 7.2
Total surface en sylviculture		néant				

Les peuplements ayant une surface terrière de 25 m²/ha avec un diamètre moyen de 35 cm offrent la meilleure résistance aux chutes de blocs.

2.3 - Effort de régénération

voir § 2.5.5 B

2.4 - Classement des unités de gestion

2.4.1 - Classement des unités de gestion surfaciques

A – Constitution des groupes d'aménagement

Deux groupes sont constitués :

- Le groupe hors sylviculture dans lequel sont regroupées les parties de parcelles faisant l'objet de travaux sylvicoles de protection et de renouvellement des peuplements sous forme de travaux.

- Le groupe d'évolution naturelle est constitué de toutes les zones minérales (falaises, éboulis peu ou pas végétalisés) qui ne feront l'objet d'aucune intervention.

Cf carte d'aménagement

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code** groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG				
Hors sylviculture Risque naturel	<i>HSYRN</i>	1		6,03			235,67
		2p		12,43			
		3p		35,71			
		4p		25,42			
		5p		11,33			
		6p		44,18			
		7p		10,09			
		8p		18,82			
		9p		11,22			
Evolution naturelle	<i>HSN</i>	2p		11,89			159,73
		3p		19,81			
		4p		14,33			
		5p		10,66			
		6p		26,55			
		7p		8,00			
		8p		10,82			
		9p		13,10			
		10p		44,57			
Total				395,40			

B – Constitution de divisions (cas des réserves biologiques, réserves naturelles, secteurs d'intérêt écologique particulier, divisions RTM).

**L'ensemble de la forêt est inclus dans le Périmètre RTM de la Basse-Isère.
Cf. base de données RTM**

DIVISION RTM

- CORENC : le dessous du fort du Saint Eynard
- MEYLAN : les Bizenons et la Ruine
- BIVIERS / MEYLAN : le Mont Garin, le Gamond et le Chandetière
- BIVIERS : l'Aiguille
- BIVIERS : les Guichards, Ayards et le Grand Vent, le Crépon
- SAINT ISMIER / BIVIERS : le Corbonne
- SAINT ISMIER : les Ecorchiers, le Saint Rambert et l'Arguil
- SAINT NAZAIRE LES EYMES / SAINT ISMIER : le Manival

2.4.2 - Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet

2.5 – PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2011- 2030 (20 ans)

2.5.1 – Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

◆ Etat des lieux

Le périmètre est régulièrement entretenu ainsi que le parcellaire.

◆ Les principaux types d'actions envisageables sont :

- entretien du périmètre et des parcellaires

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	*
FON 1		Entretien du périmètre	Toute la forêt			
FON 2		Entretien du parcellaire	Toute la forêt			
Coût total FONCIER (€)					60000	
Coût moyen annuel FONCIER					3000 €/an	

◆ Développement éventuel des revenus liés aux concessions. (sans objet)

2.5.2 – Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A – Documents de référence à appliquer

Voir paragraphe 2.5.5 B

B – Coupes

◆◆◆ Programme de coupes : sans objet

◆◆◆ Volume présumé récoltable : sans objet

C – Desserte

◆◆◆ Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisa-tion ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
Entretien courant du réseau							
DESn	En continu						
Coût total DESSERTE (€)						40000	
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						2000	

- Il faut rechercher une solution au seul problème d'accès à la piste des réservoirs par les engins du chemin des Chevalières sur la commune de Biviers. Chemin, à ce jour, en limitation de tonnage à 12T, qui nécessite l'obtention d'une autorisation pour utilisation et ne permet donc pas, entre autre, l'évacuation systématique des matériaux curés sur la piste des réservoirs. Hors, les capacités de stockage en FD sont arrivées à saturation.
- La réalisation d'infrastructure multifonctionnel et structurant nord-sud est à étudier pour permettre la surveillance et la protection DFCI et la gestion des matériaux sur les plages des torrents.

D – Travaux sylvicoles
néant

2.5.3 – Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A – Biodiversité courante

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois	Surface* (ha)
Ilots de vieillissement	néant
Ilots de sénescence	néant

Quelques consignes à respecter : il est souhaitable de :

- Favoriser le mélange d'essences
- Préférer la régénération naturelle, sinon préférer des essences locales ou adaptées
- Promouvoir les traitements irréguliers
- Intégrer les enjeux de biodiversité
- Laisser sur pied des arbres à cavité abritant et quelques bois morts
- Préférer les huiles biodégradables et éviter les produits phytosanitaires

B – Biodiversité remarquable

◆◆ Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO1		Amélioration habitat Sabot de Vénus	Parcelle 10	1 ha	Collecter les différentes sources d'information	10000
		Amélioration habitat autres espèces protégées	Autres parcelles	1 ha	idem	10000
Autres actions						
Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)						20000
Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)						1000

Ces actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention de financements externes (autres financements).

C – Réserves biologiques et réserves naturelles (néant)

D – Documents techniques de référence

- GSM Alpes du Nord notamment pages 250 à 265.

2.5.4 – Programme d'actions FONCTION SOCIALE DE LA FORET

A – Accueil et paysage

La forêt est incluse dans le PNR Chartreuse hors zone de paysage remarquable au titre de la Charte du parc.

L'objectif de mélange d'essences feuillus/résineux favorise la diversité de l'aspect de la couverture forestière, notamment en automne.

On appliquera les préconisations du GSM Alpes du Nord françaises pour les actions en faveur du paysage (page 269 et suivantes). Il n'est pas prévu d'autres dispositions particulières en faveur de la préservation des paysages.

La forêt est parcourue par un réseau de sentiers utilisés par les randonneurs et les chasseurs. Ces sentiers sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (signalétique jaune PDIPR, l'entretien est réalisé par le Parc Naturel Régional de Chartreuse.

La circulation sur la voirie forestière en forêt domaniale est réglementée par arrêté préfectoral.

Un soin particulier sera apporté à l'exploitation et aux travaux à proximité des sentiers et des routes (traitement des lisières).

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E*
ACCUEIL DU PUBLIC							
...		Entretien des bâtiments	Chalet forestier du Manival		Dépense non estimée		
...		Entretien des sentiers (hors pdipr)	P1 à P10		Entretien courant	20000	
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)							
Coût* moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						1000	

B – Ressource en eau potable

L'accès aux réservoirs du SIED nécessite un entretien de la route. (parcelles 3, 4, 5, 6).

La parcelle 10 au Manival est comprise dans le périmètre de protection éloigné du captage de Fontaine Bonnet (Saint-Nazaire les Eymes).

C – Chasse – Pêche

◆ Etat des lieux

La totalité de la forêt est concernée par la chasse.

- lot 94 : ACCA de St-Ismier pour une surface de 186 ha (1900 €/an)
- lot 95 : ACCA de Biviers pour une surface de 127 ha (1455 €/an)
- lot 96 : AICA de Corenc-La Tronche pour une surface de 30 ha (872 €/an)
- lot 97 : ACCA de Meylan pour une surface de 56 ha (800 €/an)

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix* de location (€)
Chasse à tir à l'approche et à l'affût	3 chevreuils 1 chamois		5027

◆ Programme d'actions Chasse – Pêche (néant)

D – Pastoralisme : sans objet

2.5.5 –Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

- il conviendrait de réaliser les travaux de génie civil ci-après pour améliorer (INV) ou maintenir le niveau de sécurité actuel (MS). S'ils sont cités, leur réalisation et leur financement incombent au service RTM et aux collectivités. Ils n'apparaîtront pas au bilan ci-après.

Gamond

Reprise importante d'ouvrage pour remettre en état les dispositifs existants

Grand Vent

Construction d'ouvrage dans le chenal affouillé en partie basse

Corbonne

remettre en état de le dispositif de barrette en aval de la piste

Aiguille

remettre en état de le dispositif de barrette en aval de la piste

Arguil

conforter le chenal en aval de la piste

Ecorchiers

Etude de la partie aval du cours d'eau avec traitement ponctuel des glissements de berge obstruant le cours d'eau.

Manival

Augmentation de la capacité de la PDD

Confortement de divers ouvrages

+ Petit entretien courant : reprise ponctuelle sur les autres torrents des ouvrages en cours de dégradation, entretien de la végétation et des sentiers, curage divers

- préconisations particulières de gestion de certains ouvrages (plages de dépôt, digues etc...) : suivi des ravines en cours de formation sous les falaises du Saint Eynard afin d'envisager une correction éventuelle.

A titre d'information la dépense globale en travaux de génie civil lors du précédent aménagement 1991 à 2009 = 3697472 € actuels soit 194604 € / an

A – Actions relevant de la sylviculture (néant)

B – Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

◆◆ Tableau des actions programmées

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
	1	Création de trouées de 15 m x 30 m de long, dans la plus longueur dans le sens des courbes de niveau	Parcelles 1 à 10	4 ha		38000
	1	Entretien des plantations expérimentales de Cèdres	Parcelle 10	1,33 ha		2000
Coût total PROTECTION (€)						40000
Coût moyen annuel PROTECTION (€/an)						2000

NB : dans la période écoulée, des coupes de protection par trouées ont été réalisées (conformément à l'étude du CEMAGREF) en parcelles 4 à 9 pour un total de 74 trouées soit une surface d'environ 3 à 4 ha.

Dans les 20 ans à venir, cette démarche sera poursuivie. Des coupes seront réalisées d'une part en parcelles 4 à 9 en complément de celles existantes, d'autre part dans les parcelles 1, 2, 3 et 10 pour un total de 4 ha.

Toutefois ces travaux ne prendront effet qu'à partir de 2015. Une période d'attente est souhaitable pour permettre le renforcement du taillis dans les parcelles déjà passées en coupe.

La zone qui sera effectivement travaillée (4 ha) se situe dans la partie basse de la forêt ; elle correspond aux peuplements de taillis (T et CH) soit une zone de 150 ha en regard de la surface totale de la forêt.

Le but de ces travaux est de renouveler les peuplements vieillissants de taillis.

- à cet effet des coupes rases en forme de « banane » seront réalisées suivant les courbes de niveau (30 m de long sur 15 m de large dans la pente)
- elles seront décalées les unes par rapport aux autres selon l'axe de la pente
- le bois sera laissé sur place.

Ces travaux sont indispensables pour maintenir le rôle de protection des peuplements

C – Documents techniques de référence

Le guide de sylviculture applicable est le **Guide des Sylvicultures de Montagne Alpes du Nord françaises (GSM)**. Rôle de protection.

Recommandations générales figurant dans la brochure ONF (Direction Régionale Midi-Pyrénées – 1994) "Gestion Forestière et Risques Naturels – Pyrénées Centrales".

Recommandations adaptées par phénomène figurant dans la brochure Cemagref (décembre 1999) sur la "Prise en compte de la fonction de protection des forêts de montagne vis-à-vis des risques gravitaires rapides dans l'établissement des PPR. Partie n 4 : principes de gestion des peuplements forestiers (à fonction de protection)"

2.5.6 –Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

◆ Contraintes réglementaires

Les communes de situation font l'objet d'un classement au titre de l'article L 321.1 du code forestier ("*Les bois situés dans les régions particulièrement exposées aux incendies de forêts peuvent faire l'objet d'un classement après avis des conseils municipaux intéressés et du conseil généra*").

◆ Etat des lieux

- Hormis la parcelle 1, tout le bas des autres parcelles est composée d'une végétation de tendance xérophile (Chêne pubescent, Pin sylvestre)
- Zones urbanisées proches du bas de ces parcelles
- L'évolution climatique se traduit notamment par une augmentation des températures moyennes annuelles et par des sécheresses estivales.
- Les routes actuellement accessibles aux camions de BTP (plage de dépôts dans les zones torrentielles sont accessibles aux engins de défense contre l'incendie (type CCF2000).

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Route d'accès plage de dépôt (Manival)	oui	Bon (longueur : 2,8 km)	
Route d'accès plage de dépôt (parcelles 7, 8)	oui	Bon (longueur : 0,2 km)	
Route d'accès plage de dépôt et réservoirs (SYED) (parcelles 3, 4, 5, 6)	oui	Bon (longueur : 1,6 km)	
Route d'accès plage de dépôt p 2	oui	Bon	
Route d'accès plage de dépôt p 9	oui	Bon	

◆ Plan d'actions pour la défense contre les incendies

Codes - action - article	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€HT)	I/E*
Travaux spécifiques (débroussaillage)							
		<i>Débroussaillage à proximité des habitations au bas de la parcelle 10, à ce jour à la charge des riverains</i>			Action ponctuelle (coût non estimé)		
Coût total DFCI (€)							
Coût moyen annuel DFCI (€/an)							

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Atteintes au milieu forestier ou aux habitats naturels* Essences concernées	Localisation	Intensité des dégâts	Protections utilisées**	Observations	Cible à atteindre
néant					

2.5.7 – Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt domaniale RTM du St Eynard est certifiée PEFC le 3 juillet 2007 avec le numéro 10-21-3/0015

2.5.8 – Compatibilité avec Natura 2000

sans objet

2.5.9 – Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Site classé en raison de son grand intérêt paysager	Travaux de renouvellement des peuplements par trouées	Trouées de dimensions réduites (15 x 30 m) Trouées éparses Surface cumulée faible (4 ha sur 150 ha) Echelonnement sur une période de 15 ans	Vision globale inchangée Ces trouées sont peu perceptibles à l'échelle du versant L'effet reste neutre

Conclusion : la FD RTM du Saint-Eynard a pour vocation la protection des habitations, des voies de circulation et des cultures contre les crues torrentielles et les chutes de blocs.

Il est indispensable de réaliser les travaux d'entretien des ouvrages RTM.
De continuer les travaux de renouvellement des peuplements.
De réaliser les divers travaux d'entretien (parcellaire, sentiers, infrastructure)
Pour répondre aux diverses fonctions de ce territoire : protection, accueil du public, préservation de la biodiversité.

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document rédigé le :	07/12/2011	par : Pierre DREVON Chef de projet Aménagement	
		par Marie JUPPET Technicien RTM	
		par Joseph LOTITO Agent Patrimonial	
Vérifié le :	20/12/2011	par : Philippe FAVET Responsable Pôle Aménagement	
Proposé le :		par :	

(le cas échéant → sinon, case à supprimer)

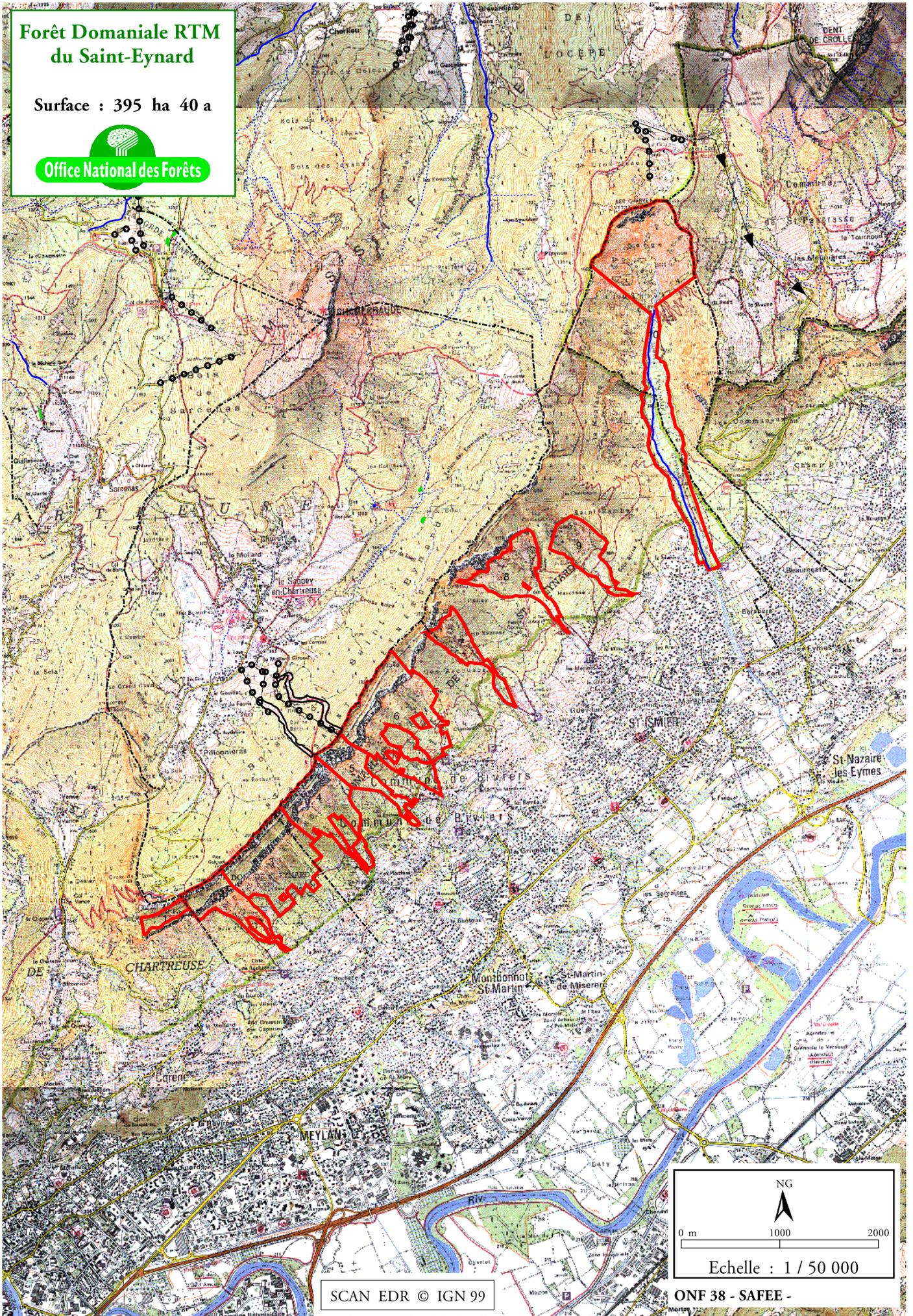
**Consultation de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites : (date)**

**Consultation des communes de situation et des communes limitrophes : Corenc,
Meylan, Biviers, Saint-Ismier, Saint-Nazaire les Eymes : Le 21/03/2011**

Compte-rendu de la consultation

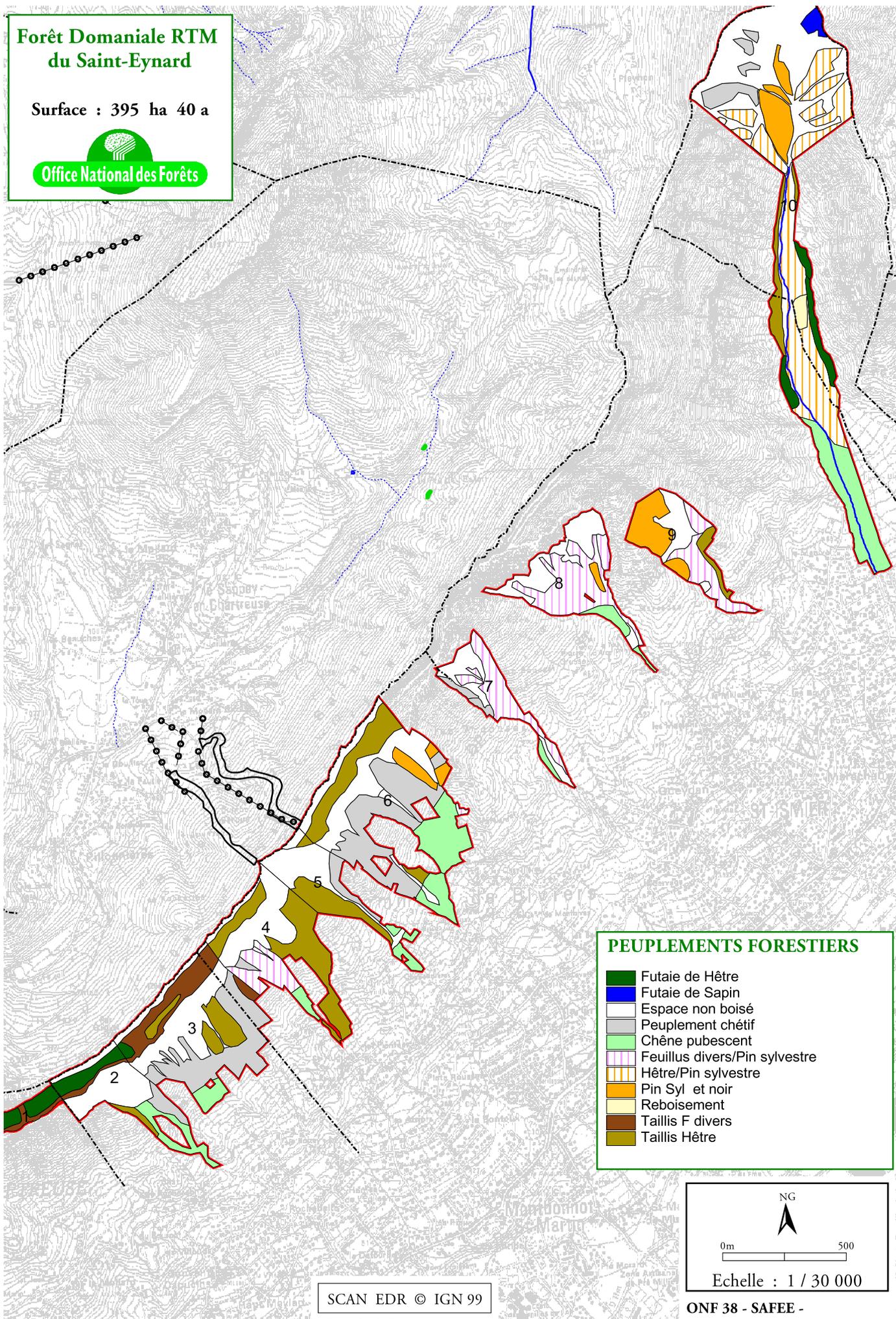
Forêt Domaniale RTM du Saint-Eynard

Surface : 395 ha 40 a



Forêt Domaniale RTM du Saint-Eynard

Surface : 395 ha 40 a



PEUPEMENTS FORESTIERS

	Futaie de Hêtre
	Futaie de Sapin
	Espace non boisé
	Peuplement chétif
	Chêne pubescent
	Feuillus divers/Pin sylvestre
	Hêtre/Pin sylvestre
	Pin Syl et noir
	Reboisement
	Taillis F divers
	Taillis Hêtre

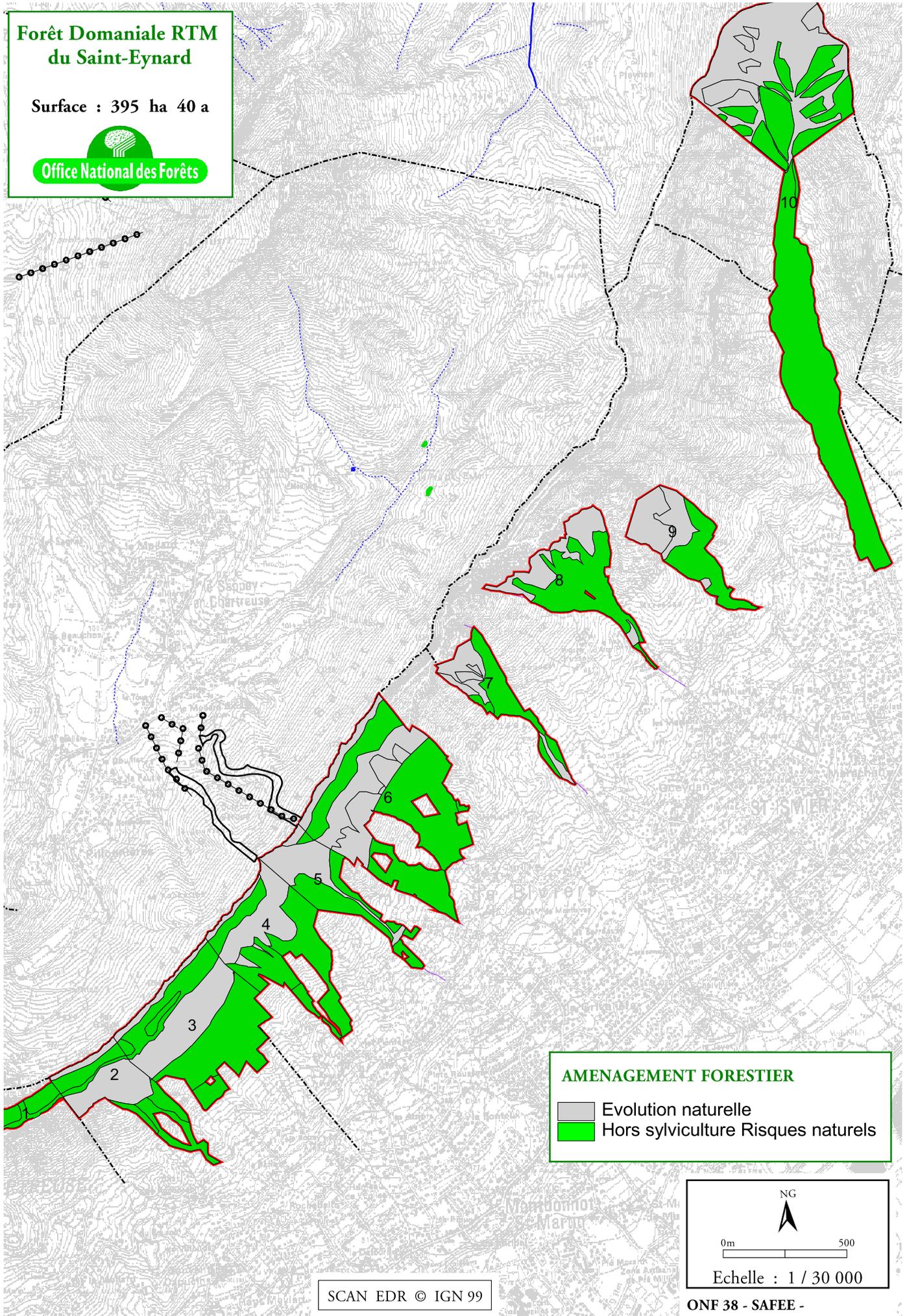
NG

0m 500

Echelle : 1 / 30 000

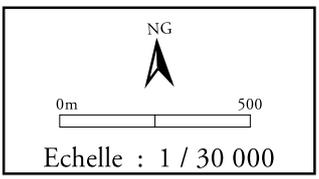
**Forêt Domaniale RTM
du Saint-Eynard**

Surface : 395 ha 40 a



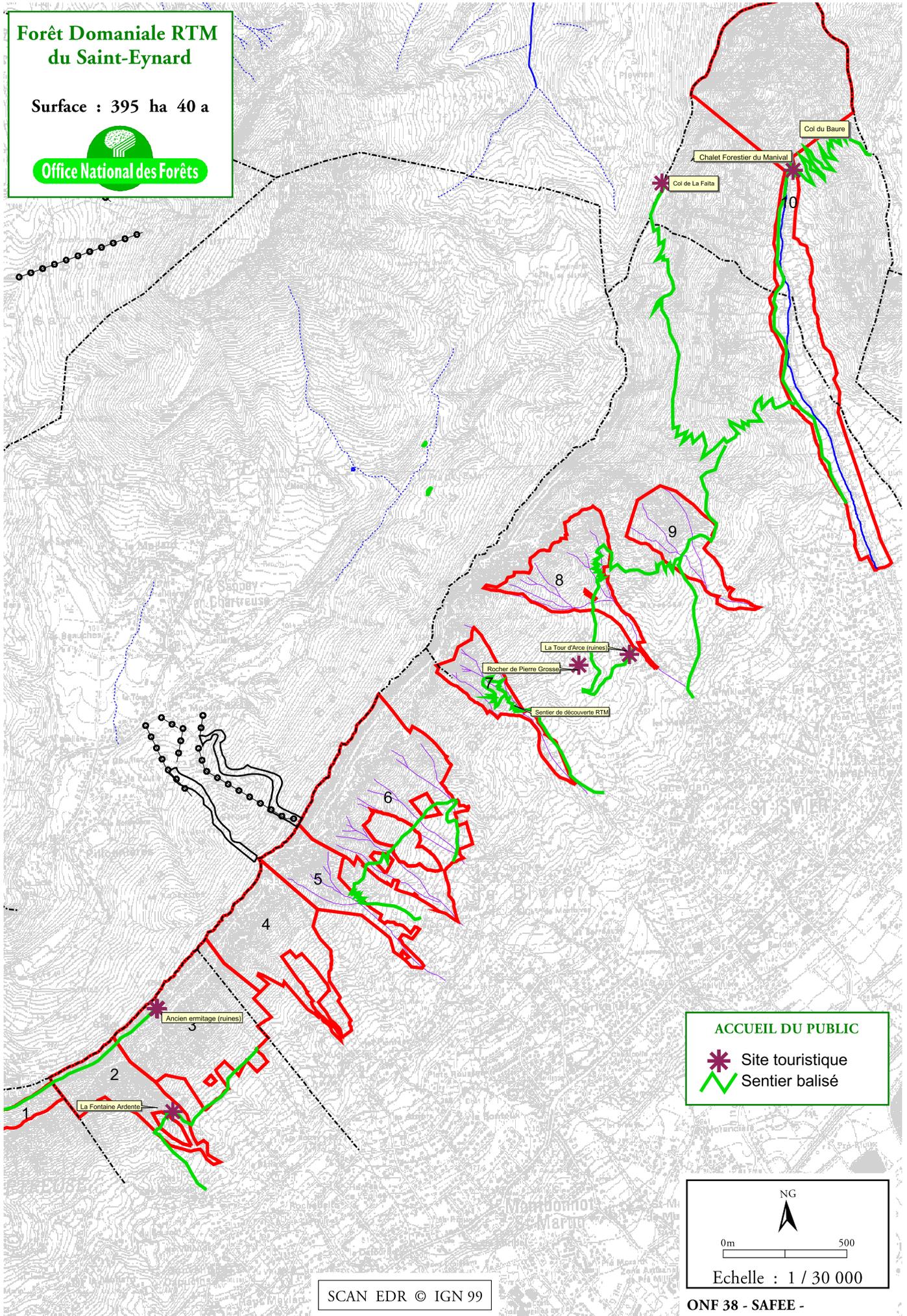
AMENAGEMENT FORESTIER

- Evolution naturelle
- Hors sylviculture Risques naturels



Forêt Domaniale RTM du Saint-Eynard

Surface : 395 ha 40 a



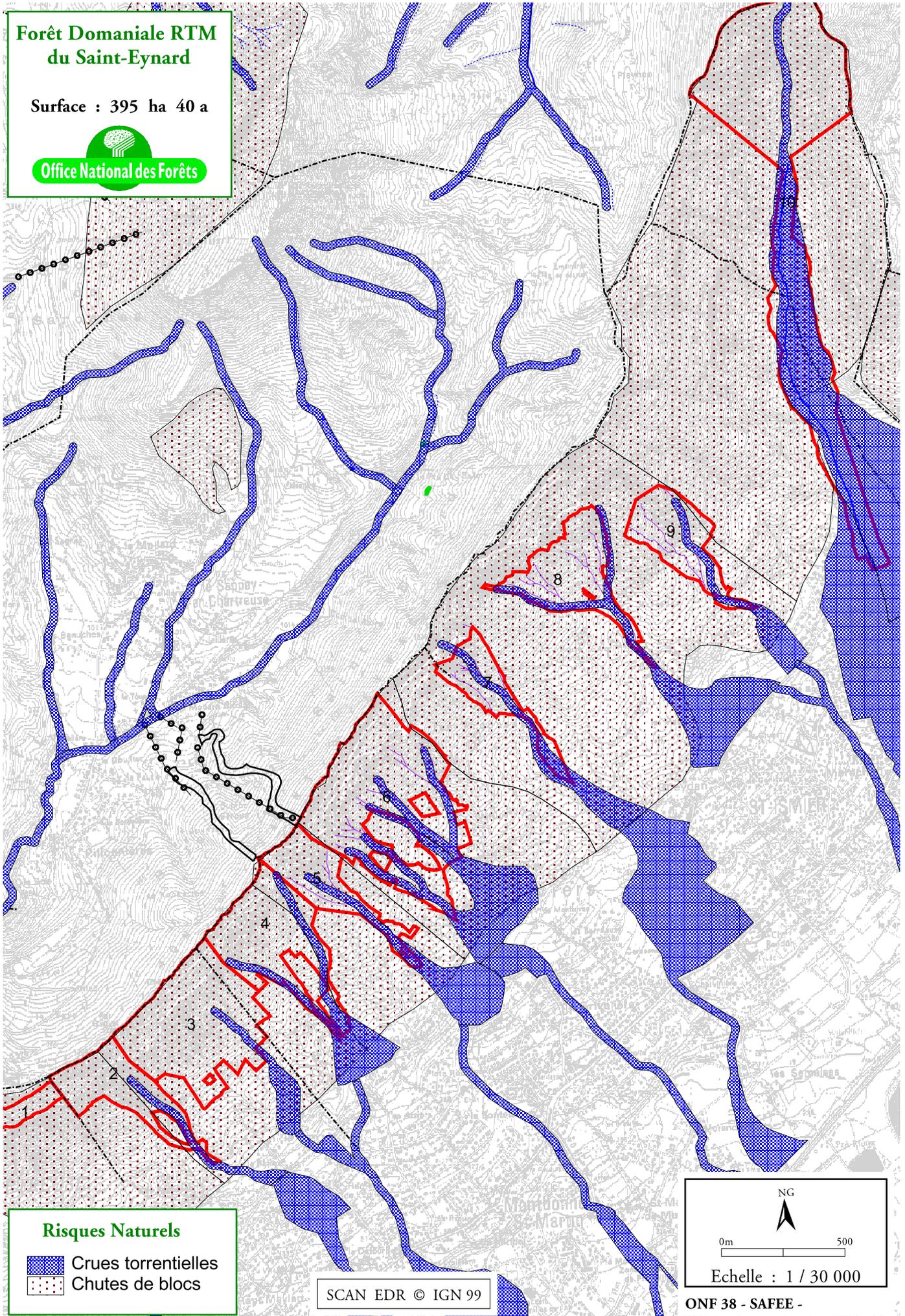
ACCUEIL DU PUBLIC

- * Site touristique
- ~ Sentier balisé

NG
0m 500
Echelle : 1 / 30 000

**Forêt Domaniale RTM
du Saint-Eynard**

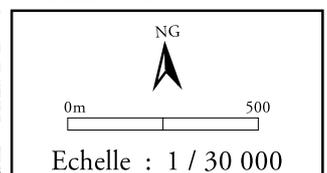
Surface : 395 ha 40 a



Risques Naturels

-  Crues torrentielles
-  Chutes de blocs

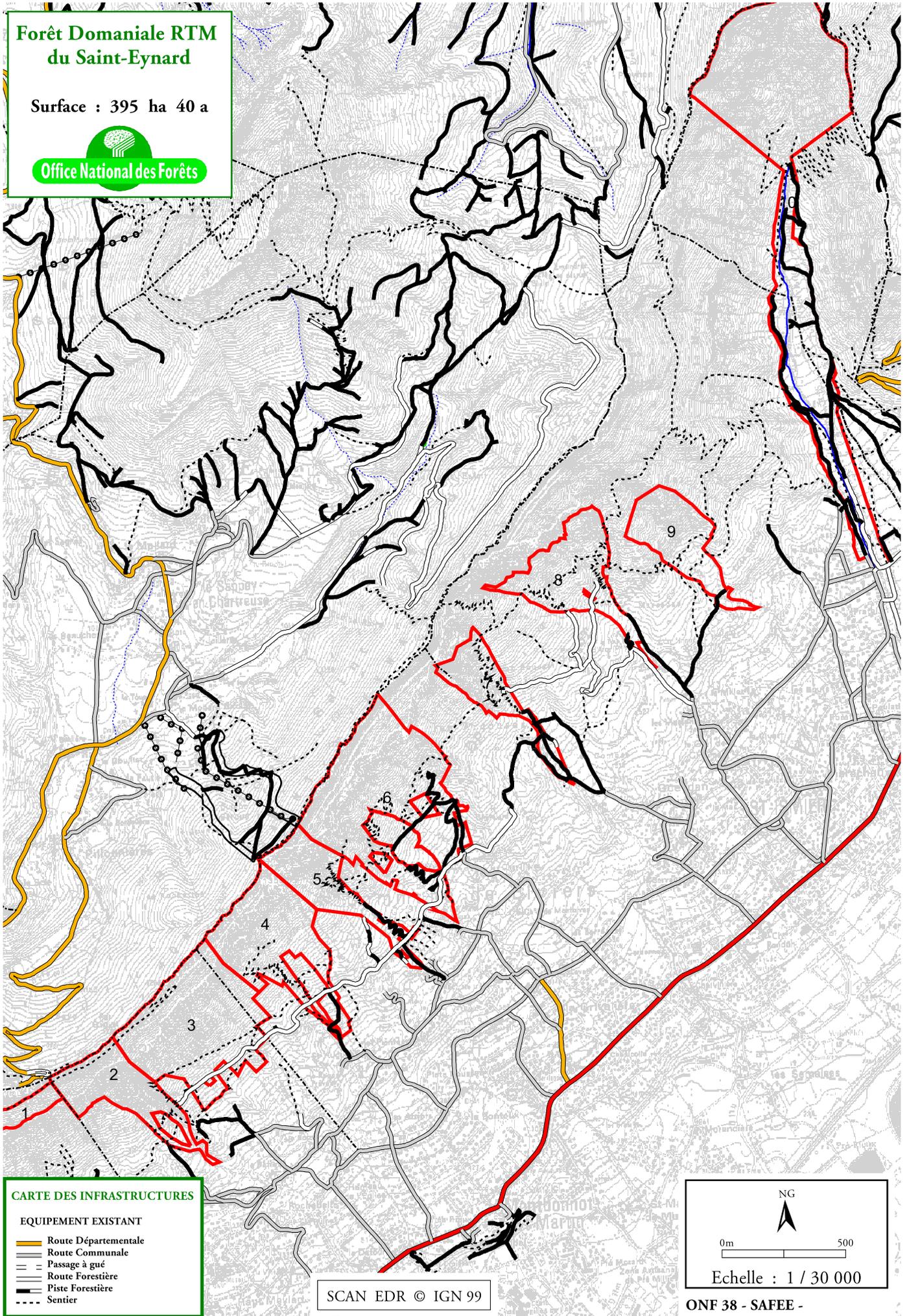
SCAN EDR © IGN 99



ONF 38 - SAFEE -

Forêt Domaniale RTM du Saint-Eynard

Surface : 395 ha 40 a

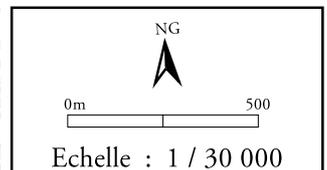


CARTE DES INFRASTRUCTURES

EQUIPEMENT EXISTANT

- Route Départementale
- Route Communale
- Passage à gué
- Route Forestière
- Piste Forestière
- Sentier

SCAN EDR © IGN 99



ONF 38 - SAFE -